

Rodéo urbain, après le drame de Pontoise, la pratique jugée inadmissible en Vaucluse



Les forces de l'Ordre sont intervenues aujourd'hui -mercredi 10 août- de 15h30 à 17h30 au carrefour de l'avenue de Cabrières et de la Rocade Charles-de-Gaulle à Avignon, sous le commandement de Jean-Philippe Sannac, commandant fonctionnel, adjoint au chef de service Voie publique d'Avignon et en présence de Christian Guyard, secrétaire général de la Préfecture de Vaucluse. Mission ? Lutter contre le rodéo urbain.

Le bilan

Au bilan de ces deux heures de contrôles ? 76 personnes ont été contrôlées dont 72 véhicules légers et 4



deux-roues. 24 amendes ont été dressées concernant les assurances, permis et plaques, 2 interpellations pour défaut de permis et d'assurance et 2 véhicules mis en fourrière. Le dispositif regroupait 11 policiers, dont deux motards, sous le commandement de Jean-Philippe Sannac qui regroupe toutes les patrouilles civiles et sérigraphiées, c'est-à-dire l'ensemble des policiers de la voie publique. Il est l'adjoint de la commissaire et dirige 184 agents.



Le commandant fonctionnel Voie publique Jean-Philippe Sannac et Christian Guyard, secrétaire général de la Préfecture lors de l'opération Rodéo urbain à la Rocade d'Avignon Copyright Mireille Hurlin

Force publique

Christian Guyard, secrétaire général de la préfecture de Vaucluse a fait le déplacement pour soutenir les policiers : «Plusieurs opérations sont actuellement menées en zones Police et Gendarmerie, sur le Vaucluse, à l'initiative du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, pour lutter contre ce phénomène de rodéo urbain, en écho au drame qui s'est produit en région parisienne. Cependant de nombreuses



opérations avaient déjà eu lieu antérieurement.»

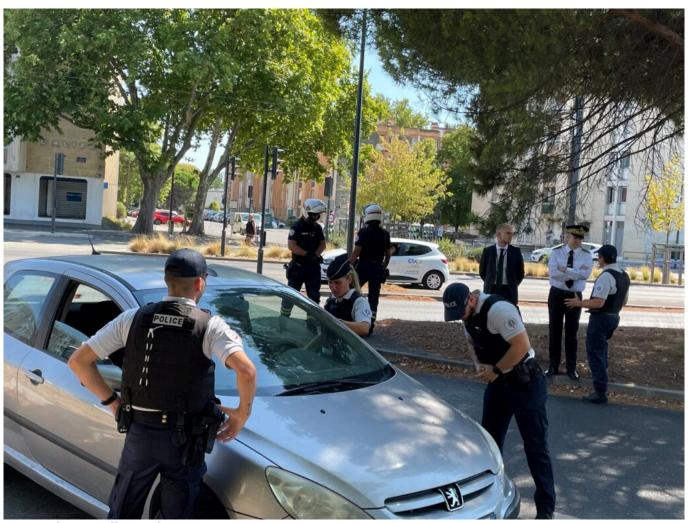
Rodéo à Pontoise, deux enfants de 10 et 11 ans percutés de plein fouet

Deux enfants, une petite fille de 10 et un petit garçon de 11 ans ont été renversés pendant un rodéo urbain vendredi 5 août à 21h30. L'homme de 18 ans en défaut de permis et d'assurance avait pris la fuite avant de se rendre, le lendemain, avec son avocat au commissariat de Cergy-Pontoise. Il habitait le même quartiers que les petites victimes.

Ce qui s'est passé?

Les deux enfants ont été percutés alors qu'ils jouaient au chat et à la souris dans une cour du quartier des Hautes de Marcouville à Pontoise. Le petit garçon de 11 ans, tout d'abord pris en charge dans un état grave s'en tirera finalement avec une fracture ouverte du tibia-péroné et une amnésie traumatique. Son pronostic vital qui avait été engagé est actuellement stabilisé. La petite fille de 10 ans souffre, elle, d'un important traumatisme crânien opéré samedi dernier et a été placée en coma induit. Son pronostic vital reste engagé. Quant au suspect il a été mis en examen, a été placé en garde à vue puis en détention.





Copyright Mireille Hurlin

Sur place à Avignon

«En Vaucluse et en juillet 82 opérations de contrôles ont eu lieu sur les routes du département, dont 36 spécifiquement sur les deux-roues, a souligné Christian Guyard. Nous allons accentuer ces contrôles sur tout le territoire, pour lutter contre ce phénomène et rassurer nos concitoyens car nous sommes là pour les protéger. Le rodéo urbain doit absolument cesser car il est inadmissible. Les conséquences peuvent être graves pour les personnes qui se prêtent à ce type d'exercices et celles qui se trouvent à proximité.»

Le rodéo à Avignon?

«Le rodéo urbain existe sur Avignon et ailleurs, concède Christian Guyard. La Police nationale doit être présente le plus souvent possible avec le soutien de la Police municipale et de la Gendarmerie pour éviter ce phénomène comme sur cet axe : la Rocade Charles-de-Gaulle propice à ce type d'activité. Les villes de Sorgues, Carpentras, Cavaillon et Orange peuvent être potentiellement victimes de ce type de pratique.



Nous ne déplorons pas d'accident grave comme ce qui est advenu en région parisienne. Nous sommes là pour que cela ne se produise pas ici.»

Quels recours?

«En cas de rodéo urbain nous pouvons saisir les véhicules de personnes interpelées. Elles risquent jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75 000€ d'amende. Actuellement il n'y a pas eu flagrant délit.»

Quelle actualité?

«Pour le moment le Vaucluse est préservé des feux de forêt, constate Christian Guyard, nous serons très présents lors du festival <u>Insane</u> d'Apt -festival techno, rap, chanson française, électro, trance, hard music- qui accueillera plus de 30 000 personnes. Nous sommes là en zone Gendarmerie qui sera très fortement mobilisée et appuyée par les Forces mobiles. Le maintien de l'ordre public dans une ville comme Apt n'est pas neutre.»



Le briefing pour la mise en place du dispositif Copyright Mireille Hurlin